

# Négociation salariale 2024 :

## Une première proposition à 2,6% très insuffisante !

29 mars 2024

Hier s'est tenue la première réunion de négociation salariale Airbus Defence and Space SAS.

Dans un premier temps la Direction a présenté les enjeux financiers et opérationnels de notre société, et la nécessité de redresser nos résultats économiques.

Puis ont été présentées les hypothèses d'inflation (2,5% en 2024 et 1,7% en 2025 d'après la Banque de France).

Enfin, la Direction a présenté sa première proposition de politique salariale (résumée ci-dessous) :

- pour les **mensuels: 0,7% d'AG** (au 1/09/24) + **1,8% d'AI** (\*) (au 1/10/24) avec talon de 40€ + **0,1% de budget spécifique de mise aux SMH = 2,6%**
- pour les **ingénieurs et cadres I à IIIB: 2,2% d'AI** (\*) (au 1/10/24) avec mini de 80€ + **0,4% de budget spécifique de mise aux SMH = 2,6%**
- pour les **ingénieurs et cadres IIIBex et IIIC: 2,6% d'AI** (\*) (au 1/10/24)

(\*) y compris promotions entre juillet 2024 et juillet 2025

### Considérations CFE-CGC :

La CFE-CGC a bien conscience des difficultés économiques que rencontre notre entreprise, et du danger que constitue la montée en puissance de Space X sur le marché des télécommunications spatiales.

Néanmoins la CFE-CGC considère qu'il est nécessaire de conserver la motivation des salariés. Il est nécessaire également d'éviter que ne s'amplifie la croissance du nombre de démissions que nous connaissons depuis quelques années (multiplication des démissions par 4 vs 2018).

**Dans ce contexte cette première proposition de la Direction à 2,6% est largement insuffisante !**

En 2024 la CFE-CGC attend une politique salariale volontariste et motivante pour les salariés qui prenne en compte :

- le **maintien du pouvoir d'achat**
- la **reconnaissance financière de l'investissement**, de la **compétence** et du **travail effectué** par les salariés,
- l'**évolution de carrière** (budget nécessaire pour permettre les promotions au cours d'une carrière).

Par ailleurs nous demandons à ce que les **dates d'application des AG et des AI soient au 1/07/2024**.

D'autre part la CFE-CGC demande une **garantie de maintien du pouvoir d'achat pour tous**, sous forme d'Augmentation Générale (AG) pour les ingénieurs et cadres comme pour les mensuels.

Nous demandons également :

- une **justification écrite systématique lorsqu'un salarié reçoit une AI égale à 0**, ainsi que ce que l'on attend de lui pour qu'il ait une augmentation significative l'année suivante,
- un examen systématique du dossier des **salariés n'ayant pas eu d'AI en 2023 et 2024** avec **rattrapage lorsque cela s'impose**,
- et que, en tout état de cause, **sur 2 ans tous les salariés aient été augmentés au minimum au niveau de l'inflation**.

**La première proposition de la Direction en est loin ...**

**La prochaine réunion de négociation se tiendra jeudi 4 avril matin .**

